

| | | |
|-----------|--------|----|
| 5 crédits | 60.0 h | Q1 |
|-----------|--------|----|

| | |
|------------------------------|--|
| Enseignants | Dandoy Nathalie ;Sosson Jehanne ; |
| Langue d'enseignement | Français |
| Lieu du cours | Louvain-la-Neuve |
| Thèmes abordés | Le cours abordera les domaines suivants : 1) Une introduction aux évolutions anthropologiques, sociales et culturelles qui modifient la famille et le droit de la famille. 2) Le statut juridique de la personne humaine, et, notamment, l'existence de la personnalité, l'état civil, les droits de la personnalité et le régime des incapacités. 3) Le statut juridique des couples : le régime juridique du mariage, y compris les régimes matrimoniaux, et le régime juridique des couples non mariés. 4) Le droit de la filiation et de la parentalité et le statut juridique de l'enfant. 5) Les relations juridiques au sein de la famille étendue. Enseignement magistral pouvant, le cas échéant, être complété selon les besoins de l'enseignement par d'autres méthodes pédagogiques. Le syllabus doit être fourni au début du semestre d'enseignement, dès la deuxième année de la nomination du titulaire. 12 heures d'exercices pratiques obligatoires permettent à l'étudiant de développer une approche pratique de la matière. Les séances sont préparées par l'étudiant. Les prestations de celui-ci sont évaluées par l'assistant. Le titulaire veille, en concertation avec le président du département, à la cohérence et à la bonne articulation entre les exercices pratiques et le cours magistral, en ce compris quant à l'évaluation. * Les exercices pratiques ne sont pas accessibles aux étudiants du programme de la mineure en droit. |
| Acquis d'apprentissage | <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i> |
| Ressources en ligne | Un syllabus en 6 volumes (le premier contenant en annexe un recueil de textes), disponible sur i-campus et diffusé par le service-cours. Des présentations ppt (pour la partie du cours de Mme Sosson) (non obligatoires pour la préparation de l'examen), postées sur i-campus. |
| Autres infos | L'étudiant vient à l'examen avec les codes de son choix (mais pas le recueil de textes annexés au premier syllabus). Pour les textes législatifs qui ne se trouveraient pas dans les codes « classiques », l'étudiant peut se constituer sa propre farde complémentaire de textes législatifs. Aucun code n'est recommandé. |
| Faculté ou entité en charge: | BUDR |